



# MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les FRAMMI Awards auront lieu le 12 mars 2020 à la salle Jean Renoir, à Chambéry. Cet événement est organisé par l'agence étudiante MOABI. Afin de placer tous les participants au même pied d'égalité, le règlement ci-dessous a été mis en place et devra être respecté par tous. En effet, chaque contenu devra, tout au long du festival, être libre de droit afin d'être utilisé pour les trailers, After-Movie ou encore pour leur diffusion sur la chaîne Youtube de l'événement.

**Ce concours est totalement gratuit, la participation à ce dernier entraîne uniquement l'acceptation du règlement ci-dessous.**

## Règle n°1:

Cette année, les FRAMMI ont pour but de mettre en valeur des oeuvres réalisées par les étudiants du département MMI de Chambéry et celui de Grenoble : la participation leur est donc réservée. Les membres organisateurs ont eux aussi le droit à la participation, en sachant qu'aucune faveur ne leur sera accordée.

## Règle n°2:

Vous pourrez nous envoyer tout contenu qui englobe le pôle audiovisuel de la formation MMI :

Court-Métrage

Clip

Publicité

Motion Design

Une personne peut envoyer plusieurs réalisations.

Une pré-sélection sera faite par les membres organisateurs l'événement ainsi que par François Piranda et Emilien Gillet sur toutes les réalisations reçues.

## Règle n°3:

Les productions vidéos et audios :

- ne devront pas dépasser les 5 minutes, générique non compris (dans le cas de courts-métrages, clips).

- devront être remis au format .mp4 ou .mov avec le codec H264, en full HD si possible, export VBR 2 passes (entre 15 et 30 mb/s).

- composées d'une ou plusieurs musique(s) libre(s) de droits ou réalisée(s) par vos soins.

Chaque contenu devra être libre de droit afin d'être utilisé pour les trailers/aftermovies/diffusion sur la chaîne YouTube des FRAMMI.

## Règle n°4:

Ne pourront concourir que des productions originales réalisées depuis l'édition précédente du festival par des étudiants inscrits en DUT MMI et en LP TSI au moment de la réalisation. Les productions peuvent être présentées par un étudiant seul ou par un groupe d'étudiants.

## Règle n°5:

Toutes les oeuvres doivent être matériellement mises à la disposition de l'équipe organisatrice avant la date limite, à savoir le 21 février 2020 à 21h, et selon le mode d'envoi fixé dans les conditions particulières de l'édition du Festival. Au-delà de cette date, aucune oeuvre ne pourra être retenue pour le concours.

## Règle n°6:

Pour la pré-sélection de votre film, le jury sera constitué des organisateurs et des professionnels d'Audiovisuel dont le créateur du projet: Monsieur Piranda. Si votre production est sélectionnée, un mail vous sera envoyé.

3 professionnels constitueront le jury final des FRAMMI Awards, qui décideront du gagnant(e).

S'il est impossible pour vous de venir à la cérémonie le 12 Mars 2020, merci de bien vouloir nous en informer.

